

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 22.10.2015	<b>Heure</b>	<b>Numéro</b>	<b>Département(s)</b> DEF
	<b>Annule et remplace</b>			

<b>Auteur(s)</b> : Commission Formation professionnelle FFPP	<b>Lié à</b> : (obligatoire) <b>ad</b> 15.030
<b>Titre</b> : Amendement au projet de loi portant révision de la loi sur le Fonds pour la formation et perfectionnement professionnels	
<b>Contenu</b> : Article 3, lettre m m) soutien ( <i>suppression de: à la création et</i> ) au fonctionnement <u>voire à la création</u> de centres d'apprentissages dans le canton.	

<b>Auteur ou premier signataire</b> : prénom, nom (obligatoire) : Annie Clerc-Birambeau, présidente de la commission		
<b>Autres signataires</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :